

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD**

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 A 20H30

Présidée par DURAND Jacques, Maire

Lieu habituel des séances.

Date convocation : 12 mars 2024

Date affichage convocation : 13 mars 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ARMAND Marie-Paule, FABRE Séverine, BENOR Giselaïne.

Messieurs : DURAND Jacques, VOLEON Daniel, COULON Thierry, DRACIUS Gaston, BEHAR Yoni, VERDIER Jean-Luc, CLEMENT David, LIOVE Serge.

Absent(es) excus(és) :

GUIRAUD Delphine, DJELILATE Sonia, DUSSAUD Romaric.

Procuration(s) :

Madame GUIRAUD Delphine a donné procuration à Madame ARMAND Marie-Paule

Madame DJELILATE Sonia a donné procuration à Monsieur BEHAR Yoni

Membres CM élus : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Procuration : 02

Votants : 13

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).

Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.

DELIBERATION D_2024_12

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas modifier les taux d'imposition,
- de fixer les taux d'imposition en 2024 à :
 - TFB : 44,29 % ;
 - TFPNB : 83,74 % ;
 - THRS : 12,23 %
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DELIBERATION D_2024_13

CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

PAIEMENT DES PARTICIPATIONS 2023 ET 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer les participations liées à la convention de mise en commun des agents de la police municipale à la mairie de Saint-Génès et à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DELIBERATION D_2024_14

CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- procéder au classement dans le domaine public communal, des parcelles B 883, B 884, B 879, B 882 et A 1043,
- autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DELIBERATION D_2024_15

**PORTANT CLASSEMENT DE VOIES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE
DES VOIES COMMUNALES (SANS ENQUETE PUBLIQUE)**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le classement dans la voirie communale de La rue des Chasselas et de l'impasse des Clairettes.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

TRANFERT DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » AU TE GARD SMEG

Présentation des éléments fournis par le SMEG suite à modification des statuts

Le Conseil Municipal décide de mettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance afin d'obtenir des précisions quant à l'impact financier de ce transfert de compétence sur le budget de la commune et l'intérêt pour la commune compte tenu de la nature des interventions qui seront pris en charge par le TE GARD SMEG sachant qu'à priori certaines prestations resteront à notre charge.

DELIBERATION D_2024_16

**CONVENTION AVEC NIMES METROPOLE POUR L'ORGANISATION, LA PROGRAMMATION ET
LA MISE EN ŒUVRE DES TRADITIONS TAURINES POUR 2024**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par Nîmes Métropole.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention proposée par NIMES METROPOLE.

DELIBERATION D_2024_17

**VENTE DU BATIMENT SITUE 3 RUE DU STADE (ANCIENNE MAISON HUGUET)
PARCELLE B 88**

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Accepte la mise en vente d'une partie de la parcelle B 88 comprenant la partie bâtie, La partie non bâtie prévue initialement pour l'agrandissement de l'école sera conservé par la mairie (environ 138m2)
- Fixe le prix minimum à 115 000 € net vendeur,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision et notamment l'acte notarié.

Séance levée à 22h40

Liste des délibérations de la séance affichée en mairie le lundi 25 mars 2024 et publiée sur le site de la commune.



DURAND Jacques
Maire